



République Française
Département du LOT
Commune de PUYBRUN
Séance du 17 avril 2026

Membres en exercice : 15

Date de la convocation: 13/04/2026

Présents : 12
Votants : 15

Le dix-sept avril deux mille vingt-six, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Juliette AUDUBERT

Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0
Résultat du vote : adoptée

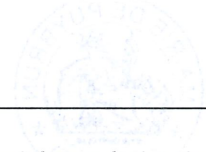
Présents : Juliette AUDUBERT, Jean-Marc TABARLY, Anne CHANUT-VINCENT, Dominique ROUSSEAU, Pierre VINCENT, Catherine BATTUT, Pascal COURBET, Véronique LESAGE, Manon PLASSCHAERT, Nicolas MONTBERTRAND, Marie-Alice BORNET, Marina TAVARES

Représentés : Sylvie BERTRON représentée par Jean-Marc TABARLY, Patrice VAYSSE représenté par Catherine BATTUT, Florian VACHER représenté par Pascal COURBET

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Manon PLASSCHAERT



Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Manon PLASSCHAERT est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet: Désignation de délégués : Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval (SMDMCA) - DE_030_2026

Le Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval (SMDMCA) a été créé le 1^{er} janvier 2020. Il est en charge de la mise en œuvre de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), compétence obligatoire transférée par notre Communauté de Communes CAUVALDOR.

Ce Syndicat s'appuie, en dehors des instances classiques (bureau et comité syndical), sur des commissions de bassins-versants composées de conseillers municipaux. Ces commissions permettent de maintenir un lien direct avec les acteurs locaux sur les enjeux liés à la GEMAPI.

Il convient en conséquence de désigner les délégués du Conseil Municipal au sein du Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval (SMDMCA).

Puybrun a son territoire couvert par la commission de bassin versant "Dordogne Moyenne, Maronne aval, Petits affluents" secteurs Est et Ouest. Il faut donc nommer 1 délégué titulaire et un délégué suppléant.

Madame la Maire demande à l'assemblée que les personnes qui le souhaitent, fassent acte de candidature :

Monsieur Dominique ROUSSEAU est candidat au poste de titulaire et **Monsieur Jean Marc TABARLY** est candidat au poste de suppléant.

Date de transmission de l'acte: 25/04/2026
Date de réception de l'AR: 25/04/2026
046-214602294-DE_030_2026-DE
A G E D I

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de désigner, à l'unanimité :

Délégué titulaire

- Monsieur Dominique ROUSSEAU

Délégué suppléant :

- Monsieur Jean Marc TABARLY

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télé-recours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

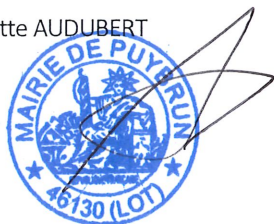
Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (160, Place Grande - 46130 PUYBRUN). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

Ainsi fait et délibéré en mairie, le jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Président de séance

Juliette AUDUBERT



Le secrétaire de séance

Manon PLASSCHAERT

Date de transmission de l'acte: 25/04/2026

Date de reception de l'AR: 25/04/2026

046-214602294-DE_030_2026-DE

A G E D I